



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT IMPASSE DE LA FONTAINE MALU B A 60

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Florian PAIMPARAY relative à la propriété appartenant à Monsieur Bruno HENNETIER sise 4 impasse de la Fontaine Malu cadastrée section B A n° 60 à Pont-Audemer,

VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section B A n°60 bordant l'impasse de la Fontaine Malu (V.C n°573).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation, la 2ème Adjointe, en charge du développement du commerce, de l'attractivité, de l'emploi, du logement et de l'urbanisme


Florence GAUTIER

